

## Règlement rallye poésie :

### **1. Présentation :**

Les conservatoires des espaces naturels sont des associations de protection du patrimoine naturel reconnue d'utilité publique. Ils interviennent en faveur de la connaissance de la nature, la protection des espaces naturels et des espèces, la gestion des sites protégés et la valorisation des espaces naturels.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine organise un concours de poésie dans le cadre de son projet Atlas poésie. Ce concours est intitulé « rallye poésie » et débutera à partir du 22 juin 2020, et ce pendant un an.

Chaque participant devra écrire un poème par saison sur un paysage, une ambiance ou un ressenti ancré sur un lieu de nature qui l'aura inspiré, et l'envoyer à l'adresse [n.avril@cen-lorraine.fr](mailto:n.avril@cen-lorraine.fr) ou [j.clermont@cen-lorraine.fr](mailto:j.clermont@cen-lorraine.fr). **Le poème peut être accompagné d'une photo et doit être géolocalisé** (coordonnées GPS, adresse postale, ou carte avec indication du lieu du site).

La participation au concours poésie implique l'acceptation du participant au présent règlement dans son intégralité.

### **2. Conditions de Participation :**

Le concours poésie est à destination du grand public (adultes et enfants).

- Une catégorie « adulte » pour les plus de 16 ans
- Une catégorie « enfant » pour les moins de 16 ans

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

**En participant à ce concours, vous donnez le droit au CEN Lorraine d'utiliser dans ses différents supports de communication votre poème et la photo qui va avec et ceci sans demande de droits d'auteur.**

### **3. Déroulement du jeu :**

L'annonce du jeu est le 22 juin 2020 sur le site internet du CEN Lorraine et sur les réseaux sociaux.

Les participants auront jusqu'à l'automne pour écrire un poème nature (accompagné ou non d'une photo). **Chaque poème devra être accompagné du nom, prénom, âge et coordonnées de l'auteur ainsi que de la localisation géographique du lieu d'inspiration.**

Le participant doit certifier la disposition de ses droits pour l'utilisation de sa photographie (s'il y en a une qui accompagne le poème).

***A la fin de chaque saison, le jury se rassemble et désigne le meilleur poème catégorie enfant, et le meilleur poème catégorie adulte :***

**Fin été 2020 : 22 septembre 2020**

**Fin automne 2020 : 21 décembre 2020**

**Fin hiver 2021 : 20 mars 2021**

**Fin printemps 2021 : 21 juin 2020**

#### **4. Désignation des Gagnants :**

Tout d'abord, un Jury composé :

- Du président du Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine, Alain Salvi
- Du vice-président Moselle, Armand Bemmer
- Du vice-président Vosges, Didier Gille

Ce jury sélectionnera le poème nature de la catégorie enfant, et le poème nature de la catégorie adulte, qui leur paraîtront les plus gracieux et représentatifs de la nature.

Par la suite, à la fin de chaque saison, les poèmes gagnants seront mis à disposition des internautes sur les réseaux sociaux et en actualité sur le site internet du CEN Lorraine.

#### **5. Attribution des lots :**

Le lot à gagner est le livre de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, « *A la découverte des sites remarquables* » qui retrace l'histoire des principaux sites des Conservatoires de France, présentant la faune, la flore et les paysages remarquables à protéger.

#### **6. Responsabilité :**

Les photos, visuels, éléments graphiques et informatiques utilisés dans le cadre du concours sur le site internet du Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuite civile et/ou pénale.

#### **7. Incidents :**

La responsabilité des organisateurs ne sera engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le concours est modifié, écourté ou annulé.

Toute modification du Règlement donnera lieu à un nouveau fichier de règlement disponible sur le site <https://www.cen-lorraine.fr> et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au concours poésie, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues ne pourra plus participer au Jeu.

#### **8. Données personnelles :**

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les données à caractère personnel recueillies auprès des participants dans le cadre du Jeu sont obligatoires pour participer au rallye poésie. A cet effet, les participants doivent fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse, adresse électronique, âge).

Ces données pourront être utilisées par les organisateurs du concours.

Les participants au Jeu concours peuvent demander auprès du Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine l'obtention de leurs données, en exiger la rectification et s'opposer à l'utilisation de celles-ci sous demande auprès de l'agence.

#### **9. Contestations – Litiges :**

Le jeu concours et le règlement relèvent du droit français.

Les réclamations seront prises en compte sur demande écrite à l'adresse de l'agence organisatrice.

#### **10. Dépôt et Consultation du règlement :**

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu-concours sur le site internet du CEN Lorraine : <https://www.cen-lorraine.fr>

Toute demande d'envoi du règlement doit être effectuée par courrier à l'adresse suivante :

Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine

3 rue Robert Schuman

57400 Sarrebourg